

27 novembre 2020

Financement des TPE – France • 3ème trimestre 2020

La croissance des crédits aux TPE reste forte

À fin septembre 2020, l'encours de crédits aux TPE atteint 350,0 milliards d'euros, en hausse de 15,5 % sur un an. L'encours des crédits de trésorerie s'établit à 44,3 milliards d'euros après 41,7 milliards d'euros au trimestre précédent. Ils continuent à progresser sur le troisième trimestre après un deuxième trimestre dynamisé par les prêts garantis par l'État (+ 2,7 milliards d'euros, contre + 20,7 milliards d'euros). La croissance des crédits à l'équipement et immobiliers reste soutenue, à respectivement + 7,8 % et + 8,3 %, après + 9,6 % et + 7,7 % au trimestre précédent.

Le taux d'intérêt moyen des crédits inférieurs à 250 000 euros en France remonte à 1,46 % en septembre 2020, après un point bas à 0,69 % en mai 2020 et une moyenne de 1,76 % en 2019. Ce taux reste toujours un demi-point de pourcentage inférieur à celui pratiqué en zone euro.

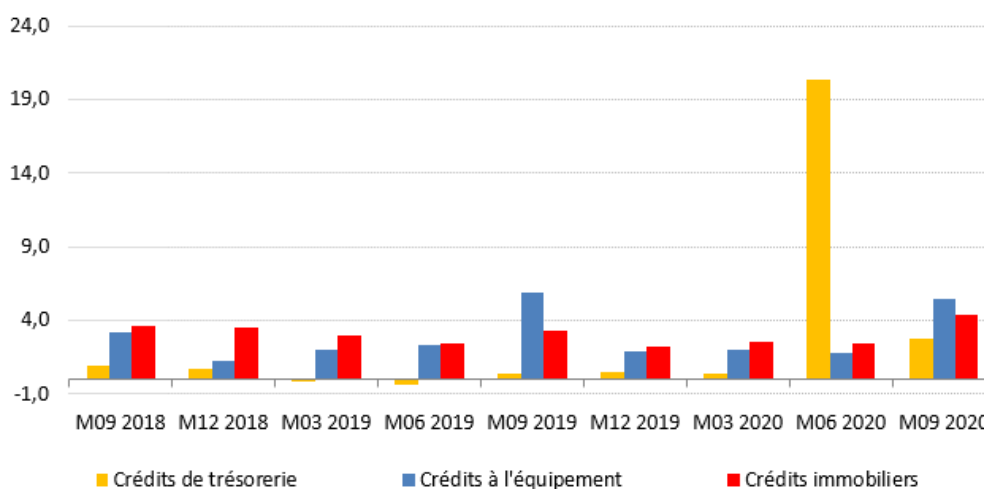
Crédits aux TPE : répartition par type de crédits

(encours en milliards d'euros)

	Encours		Taux de croissance annuels	
	T3 2020	T2 2020	T2 2020	T3 2020
Total crédits	350,0	15,5 %	15,5 %	15,5 %
Crédits de trésorerie, affacturage inclus	44,3	109,4 %	120,3 %	120,3 %
Crédits à l'équipement	153,3	9,6 %	7,8 %	7,8 %
Crédits immobiliers	152,4	7,7 %	8,3 %	8,3 %

Variation d'encours des crédits aux TPE

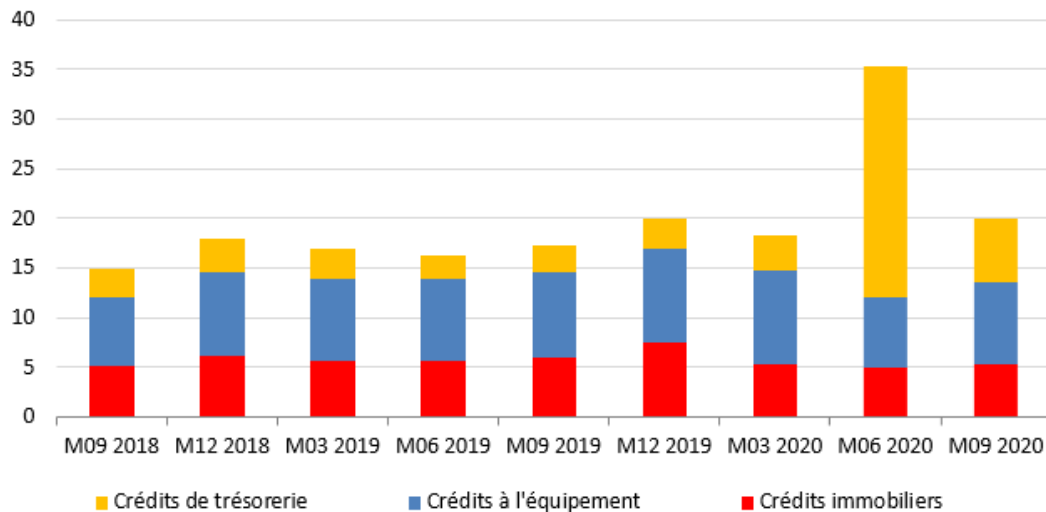
(en milliards d'euros)



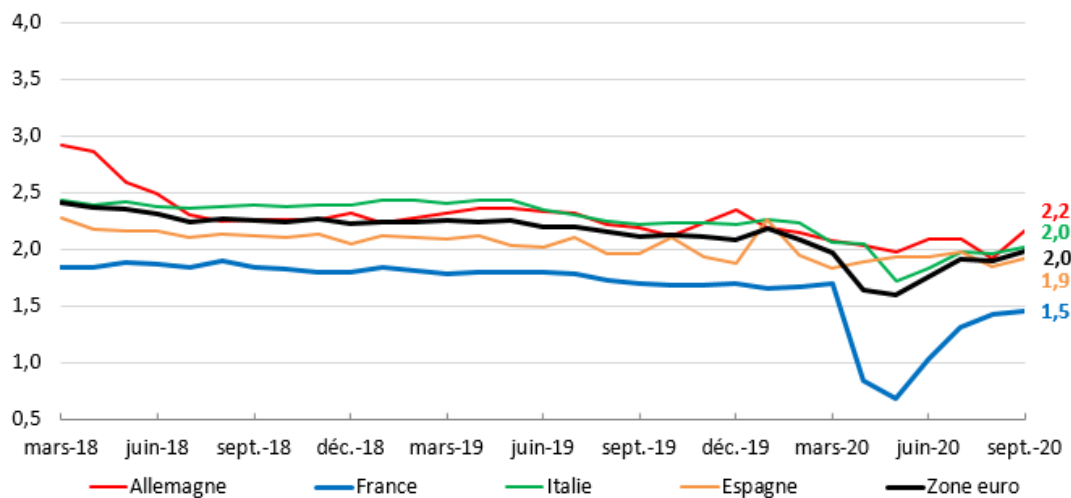
Remarque : les données sont corrigées des variations saisonnières pour les crédits de trésorerie

Crédits aux TPE : répartition par type de crédits

(Flux bruts trimestriels en milliards d'euros)



Zone euro : taux des crédits nouveaux d'un montant unitaire inférieur à 250 000 euros (en %)



Source et Réalisation : Direction générale des statistiques, des études et de l'international

Compléments

Dans cette collecte de données, les très petites entreprises (TPE) sont caractérisées par les critères de la loi LME de 2008 - unités légales hors autoentrepreneurs occupant moins de 10 personnes et qui ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros - ou à défaut, par un chiffre d'affaires n'excédant pas 2 millions d'euros.

Les très petites entreprises font partie des petites et moyennes entreprises (PME).

